

AU FIL DU WHATSAPP :
RESSOURCES HUMAINES ET DROIT SOCIAL

SPACE



Espaces de loisirs indoor

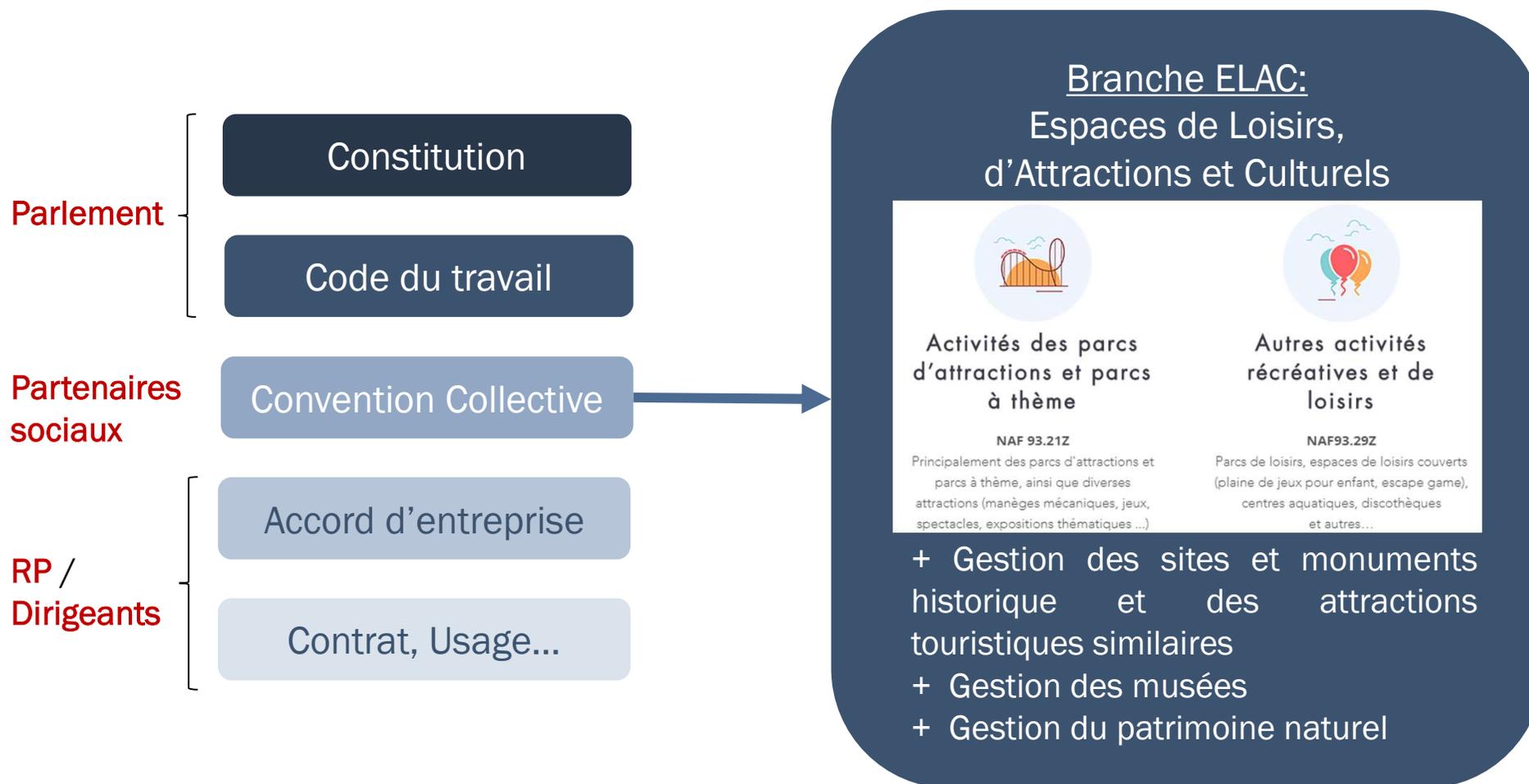
Cécile BAUDOT
JDS 2020 – COSMIC PARK (Nancy)
08/09/2020

- Le contexte législatif
- Les obligations de l'employeur
- Les contrats et les spécificités ELAC
- L'acquisition et le développement des compétences par la formation

Le contexte législatif



Le contexte législatif



**Convention Collective des Espaces de Loisirs,
d'Attractions et Culturels**
IDCC n° 1790
Brochure n° 3275

Les obligations de l'employeur



Le Document Unique des Risques Professionnels (DUER)

- Obligation de résultat pour la santé et la sécurité des collaborateurs,
- Description des risques encourus par les collaborateurs et ce, par unité de travail,
- Pour toute entreprise dès un salarié, et un DUER par établissement (à minima),
- Dynamique et évolutif,
- A la disposition des salariés / DP-CSE / DIRECCT / Médecin du travail...
- Risques financiers encourus: de 1 500 € à 225 000 €

Modèle sur le
site du SPACE

[Art. L.4121-3 Art.R. 4121-1 à 4 Art. R. 4741-1 Art. R. 8114-2]

Formation Webinar SPACE 2020-2021

Le registre du personnel

- Pour toute entreprise dès un salarié,
- Pour tous les salariés (y compris intérimaires et stagiaires) par ordre chronologique,
- Un registre par établissement,
- Mentions obligatoires,
- Risques financiers encourus de 750 € à 3 750 € PAR salarié concerné.

[Art L. 1221-13 à L. 1221-15, L. 8113-6 et D. 1221-23 à D. 1221-27]

L'affichage obligatoire

- Toute entreprise dès un salarié,
- Mentions obligatoires,
- Entrée et/ou salle du personnel,
- Risques financiers encourus de 450 € à 37 500 €.

[Art L.8114-1]

Le règlement intérieur

- Obligatoire pour les entreprises > 50 salariés, **fortement** conseillé pour tous,
- Hygiène et sécurité / Discipline / Horaires / Congés / Echelle de sanctions / Droits des salariés en cas de sanction
- Procédure de dépôt à la DIRECCT,

Modèle sur le
site du SPACE

[Art L. 1311-6 à L. 1322-4 et R.1321-1 à R. 1323-1]

Les formations obligatoires

- Sauveteur secouriste du travail,
 - HACCP,
 - Incendie / Extincteur,
 - Habilitation électrique
 - CASES
-
- Internes: exécution du travail, poste de travail, EPI, accueil des personnes handicapées...
-
- Adaptation au poste de travail,
 - Maintien dans l'emploi,
 - Reclassement

[Art L. 8114-1, Art L. 8114-1, L. 6312-1, L. 6321-1 à 8, R. 6321-4]

L'entretien professionnel

- Toute entreprise dès un salarié,
- Pour tous les salariés,
- Tous les 2 ans et lors d'une reprise d'activité,
- Porté sur l'évolution du collaborateur et les formations envisagées.

[Art L6315-1 , L. 6323-13]

Les contrats et les spécificités ELAC

Modulation
Remplacement
Temps CDD Litige
CDD Paie ELAC
Contrats Période
Droit CCN Usage SMIC Branche Rupture
Essai Surcroît Travail

Les contrats

Modèles sur le
site du SPACE

CDI temps partiel modulé

C saisonnier

CDI intérimaire

CDD temps plein à terme imprécis

CDD pour surcroît d'activité

CDI temps partiel

C intérimaire

CDD d'usage



CDI temps plein

C de professionnalisation

CDD temps partiel modulé

CDI temps plein modulé

CDD temps plein à terme définis

C d'apprentissage

CDD temps plein modulé

CDD de remplacement

Formation Webinar SPACE 2020-2021

Les contrats

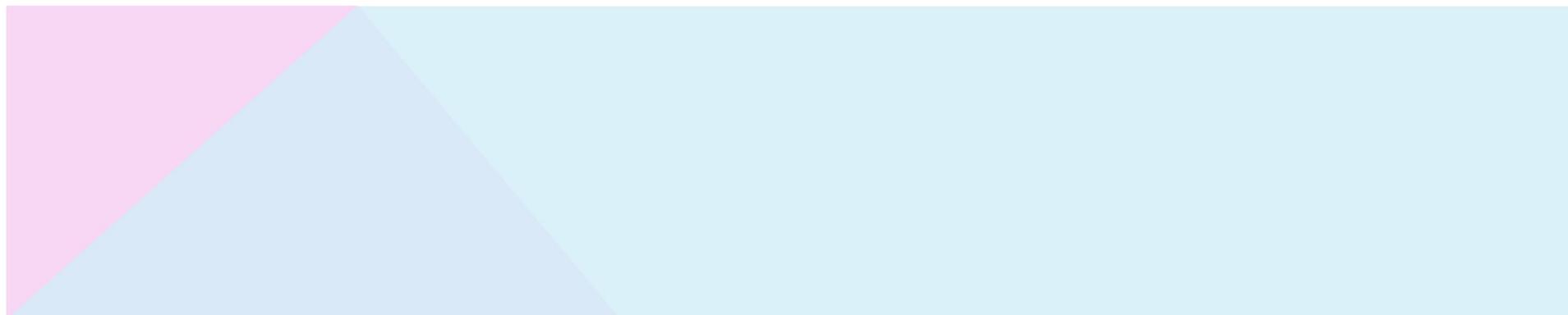
		H/s (Hors HS) ¹	H/a (Hors CP) ²	Hmax/j ³	Hcomp ⁴	Majo HC ⁵	Hsup ⁶	Majo HS ⁷	Jcongés/mois ⁸	Cont annuel d'HS ⁹
I n d é t e r m i n é e	Temps plein	35	1607	10	-	-	De 35 à 42	125%	2,5	130
		Rq: Max de 48h/s exceptionnellement (pic d'activité) et 44h/s sur 12s consécutives. Attention au contingent d'heures.								
	Temps partiel	De 24 à 34,5	= H/s * 47s	10	1/3 des h/s en +	110%	2/3 des h/s en +	125%	2,5	-
		Rq: <24h/s dans certains cas: étudiant et accord écrit du collaborateur. Il est <u>fortement</u> déconseillé de les passer à temps plein pendant les vacances, même avec avenants.								

- 1- Nombre d'heures par semaine hors heures supplémentaires
- 2- Nombre d'heures par an hors congés payés
- 3- Nombre d'heures maximal journalières
- 4- Nombre d'heures complémentaires par semaine
- 5- Majoration du SMIC branche pour les heures complémentaires

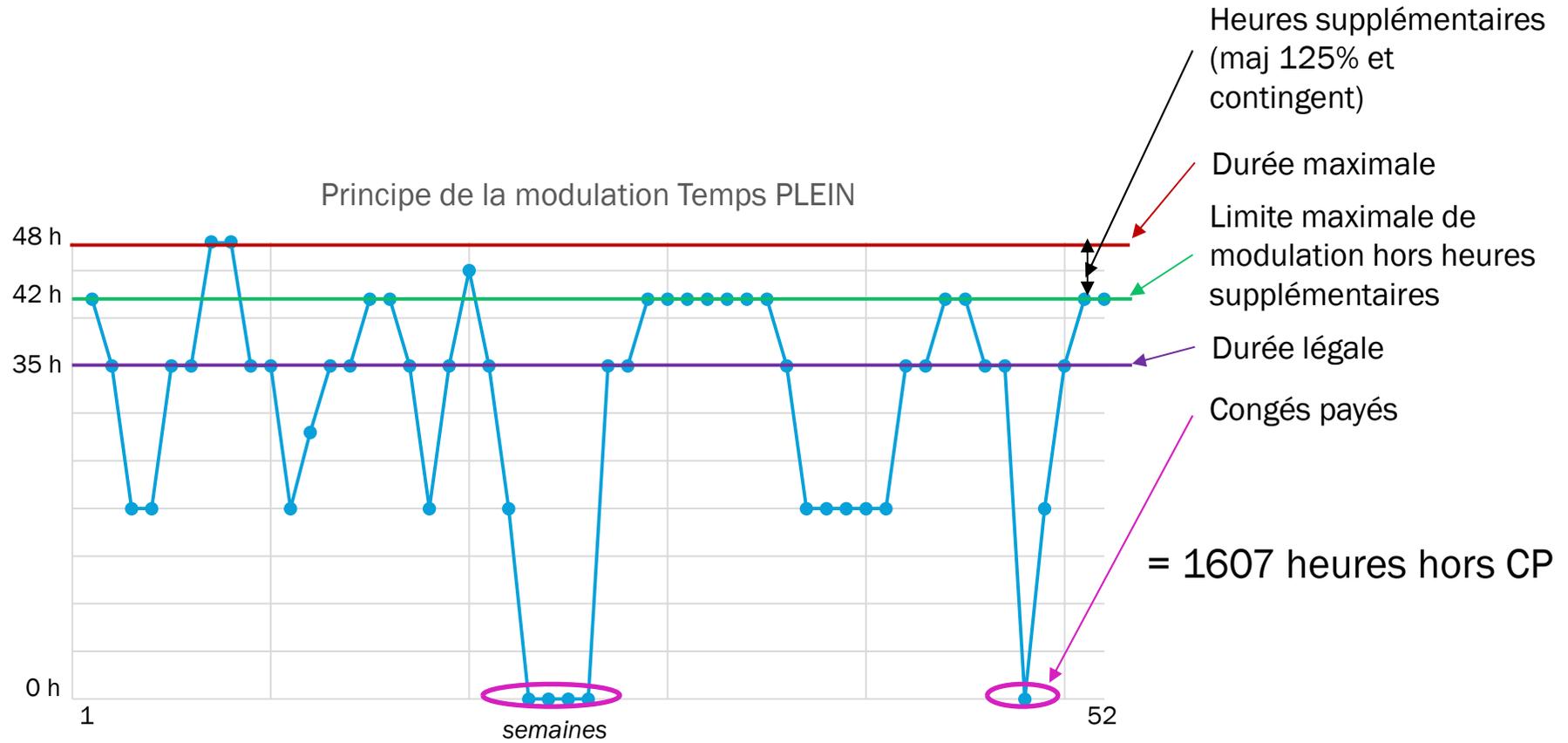
- 6- Nombre d'heures supplémentaires par semaine
- 7- Majoration du SMIC branche pour les heures supplémentaires
- 8- Nombre de jours de congé acquis par mois
- 9- Contingent annuel d'heures supplémentaires

Les contrats

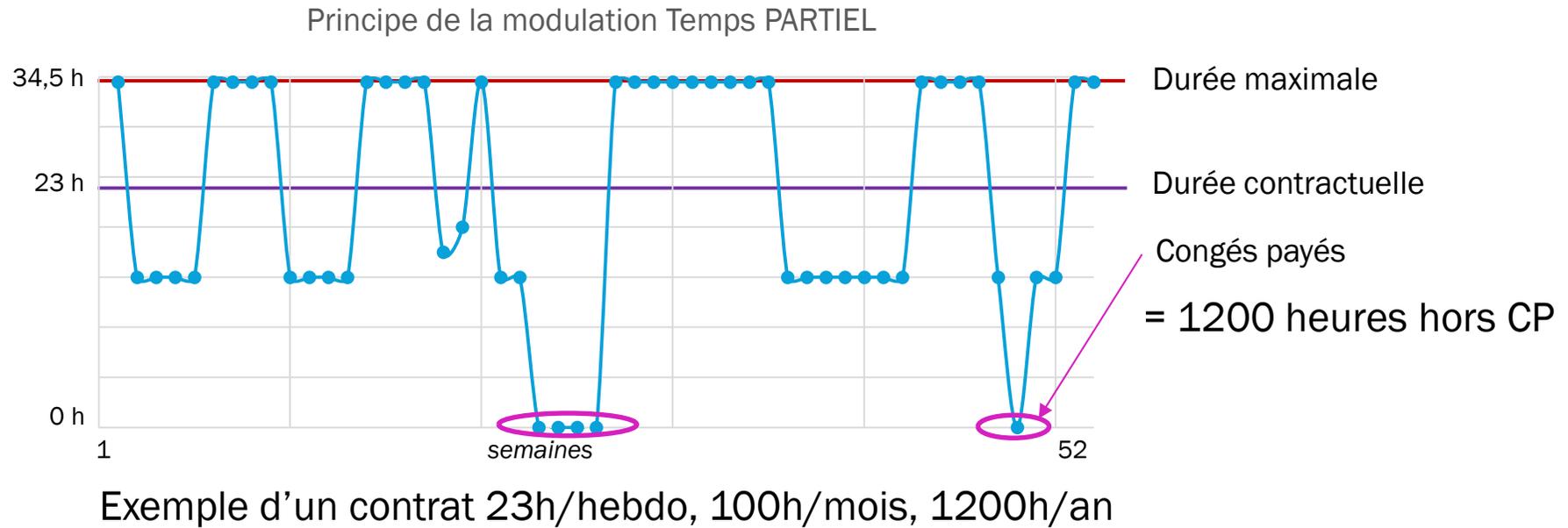
			H/s (Hors HS)	H/a (Hors CP)	Hmax/j	Hcomp	Majo HC	Hsup	Majo HS	Jcongés/mois	Cont annuel d'HS
D é t e r m i n é e	Surcroit d'activité	T plein	Idem CDI								
		T partiel	Idem CDI								
		Rq: Prime de précarité 10%. Cette prime n'est pas due aux étudiants UNIQUEMENT pendant la période des vacances scolaires.									
	D'usage	T plein	Idem CDI								
		T partiel	Idem CDI								
		Rq: Attention à ne pas recourir abusivement à ce contrat [secteur: hôtellerie, restauration, spectacle]. Taxation forfaitaire de 10 euros/CDU.									
	Saisonnier	T plein	Idem CDI								
		T partiel	Idem CDI								
		Rq: Régulier, prévisible. Max 8 mois. Min? Pas de délais de carence entre 2.									
	Remplacement	T plein	Idem CDI								
		T partiel	Idem CDI								
		Rq: Idem que le contrat « remplacé ». Clauses de renouvellement.									



La modulation pour les temps pleins (CDI, CDD, CS...)



La modulation pour les temps partiels (CDI, CDD, CS...)



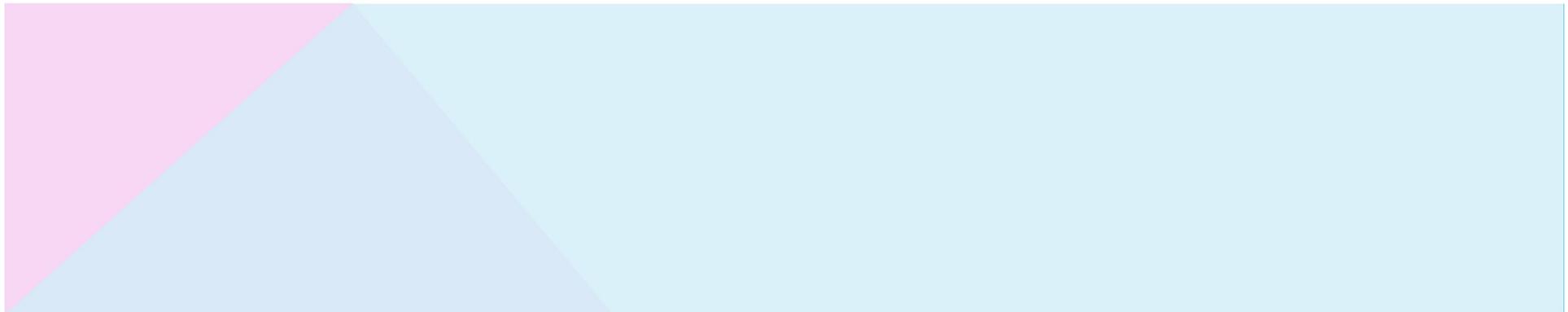
L'acquisition et le développement des compétences par la formation



Les cotisations

- Cotisations au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage,
- Basée sur la masse salariale totale,
- Versement auprès de l'opérateur de compétences (OPCO) de la branche
→ AFDAS.

Nbre collaborateurs	Cotisations Formation professionnelle		Taxe d'apprentissage	Total
	Taux légal	Taux conventionnel		
< 11	0,55%	0,35%	0,68%	1,58%
$11 \leq c \leq 49$	1%	0,30%	0,68%	1,98%
$50 \leq c \leq 299$	1%	0,30%	0,68%	1,98%
> 300	1%	0,30%	0,68%	1,98%



Les financements AFDAS

- Plan de développement des compétences AFDAS:

Plafond	
Moins de 11 collaborateurs	11 à 49 collaborateurs
3 200 €	3 800 €

- Plan de développement des compétences de branche AFDAS:

Moins de 11 collaborateurs		Plus de 11 collaborateurs
Masse salariale N-1	Plafond	Plafond
< 20 000 €	400 €	200 % de la contribution
20 000 € < MS < 80 000 €	600 €	
80 000 € < MS < 140 000€	900 80 000 €	
> 140 000 €	1 100 €	

- Frais de transport, d'hébergement et de repas
- Alternance et Professionnalisation: prise en charge du coût pédagogique

Les aides

- Dispositif FNE-formation renforcé:
 - ✓ Pour tout salarié en activité partielle (hors app. et pro.),
 - ✓ Pour toute formation (hors obligation de sécurité),
 - ✓ 100% des couts pédagogiques pris en charge, y compris les indemnités de l'activité partielle,
- Alternance:
 - ✓ Exonération de la cotisation apprentissage,
 - ✓ Aide exceptionnelle (Contrats entre 01/07/20 et le 28/02/21 ensuite retour de l'aide unique):
 - 5 000 € pour les - 18 ans et 8 000 € pour les + 18 ans
 - ✓ % du SMIC/âge.

Mise en place d'un contrat en alternance SPACE / JMSA « Manager d'Univers Marchand - Espaces Loisir Indoor »

- 1 an
- Aide de 8 000 € et exonération taxe d'apprentissage
- Cout pédagogique pris en charge par l'AFDAS
- Également pour les CDI déjà en place (-30 ans)
- Aide au processus d'embauche

Acquisition et développement des compétences

Formation initiale,
Développement des compétences,
Adaptation au poste de travail,
Evolution du poste,
Maintien dans l'emploi...

Management Univers Marchand

Assistant(e) Ressources humaines

Gestion des Conflits

Agent Polyvalent des Espaces de Loisirs Indoor

Vente

Agent de Restauration

Agent de Loisirs

Accueil Qualité Service

HACCP

Prévention des risques Trampo

Management

Communication sur les Réseaux Sociaux

Connaissance et estime de soi

Des idées, des besoins en formations ?
cecile.baudot.pro@gmail.com

Partage
Indoor
Bureau Conseil
Merci Work
SPACE JDS Travail
Séminaire Amis Shop
Loisir
Echange Association